

SCOLARITE PRECEDENTE Si différente du lycée des Avirons

	3ème	2nde	1^{ère}	Terminale
ETABLISSEMENT				
ANNEE				
SERIE				
OPTIONS				
OBSERVATIONS				

ASSURANCE

**L'assurance individuelle est vivement conseillée, elle est obligatoire lors des stages en entreprise.
Je déclare avoir souscrit une assurance :**

Compagnie d'assurance :N°.....
Adresse :
Tel :

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

- J'autorise**
- Je n'autorise pas**

**Ma fille, mon fils, à bénéficier du régime de sortie libre en l'absence de cours (heure de permanence fixe) ou en cas d'absence d'un professeur (dans le respect des horaires prévues au règlement intérieur).
Les demi-pensionnaires qui n'ont plus cours après la cantine sortent à 12h30.
L'élève non autorisé à sortir devra se rendre en salle d'études ou au CDI.**

- Autorisation de ne pas manger à la cantine lorsque mon fils- ma fille n'a plus cours l'après-midi.**

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève ou de l'étudiant majeur

MENTION D'INFORMATION
destinée aux élèves de 16 ans et plus, et à leurs représentants légaux

Les données renseignées sur la fiche élève/responsables seront prises en compte par le chef d'établissement dans l'application de gestion de la scolarité des élèves du second degré, conformément à l'arrêté du 22 septembre 1995 modifié portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur trois niveaux : établissement, académique, administration centrale et dans l'application "SCONET Suivi de l'Orientation" pour laquelle la CNIL a délivré, le 24 mars 2010, un récépissé à la déclaration ministérielle n°1403893.

Par ailleurs, en application de l'article L. 313-7 du code de l'éducation, les noms des élèves ou apprentis de 16 ans et plus ainsi que leurs coordonnées (ou celles de leurs représentants légaux) qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par l'article D. 313-59 du code de l'éducation seront transmis aux missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ainsi qu'aux coordonnateurs locaux désignés par les représentants de l'Etat dans le département, par le biais d'un traitement informatique de suivi et d'appui aux décrocheurs, régulièrement autorisé par la CNIL par délibération n°2010-448 du 2 décembre 2010, dans le but de leur proposer des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi.

Les droits d'opposition, d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exercent auprès du chef d'établissement dans les conditions définies par les articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FICHE DE SCOLARITE
2017/2018

.....

Année scolaire précédente : Classe :

Identité de l'élève

Nom :
Prénoms :
Adresse (si différente de celle des parents) :
Code postal : Commune : Pays :
Transport scolaire : OUI NON N° Arrêt :
Tel Portable personnel : adresse mail :
Né(e) le : à
Département : Nationalité :

Scolarité

LV1 : LV2 : LV3 :
Options :
Régime : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE
BOURSIER : OUI NON
Date d'entrée dans l'établissement :

Responsable légal 1

Nom :
Prénom :
Père - mère - tuteur : préciser
Adresse :
Code postal : Commune : Pays :
Tel dom. : Portable : Travail :
@ courriel :
Profession :

Responsable légal 2

Nom :
Prénom :
Père - mère - tuteur : préciser
Adresse :
Code postal : Commune : Pays :
Tel dom. : Portable : Travail :
@ courriel :
Profession :

Autre personne à contacter, correspondant de l'internat

Nom :
Prénom :
Qualité :
Adresse :
Code postal : Commune : Pays :
Tel dom. : Portable : Travail :